

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2011

31 août 2011

SOMMAIRE

Applied Materials Luxembourg S.à r.l.	96520	Interneptune S.A., SPF	96490
AXA Luxembourg S.A.	96507	IQ Venture Capital S.à r.l.	96513
Bronti International S.A.	96499	ISPC II LLC Cie. SCS ("société en com- mandite simple")	96513
Chattem (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	96505	J.A.C. Store S.à r.l.	96513
Dekan S.A.	96513	Jaglux S.à r.l.	96516
Enea Sicav	96516	JB Boutique S.à r.l.	96516
EOP2 S.à r.l.	96492	Jigam Strategy	96517
Fauchon Trading S.A.	96492	Katingo International S.A.	96523
Gastina Equity S.A.	96503	Katuor S.A.	96526
I.C.M. Engineering Luxembourg s.à r.l.	96517	Keane, Piper & Associates S.A.	96517
IFAM S.à r.l.	96491	Kedive S.A.	96508
IF-Experts-Comptables	96482	Kentia Finance S.A.	96526
IFI Estates S.A.	96491	Kingbu Holding S.à r.l.	96528
IF-Payroll & HR	96490	K-L, Sàrl	96523
IF-Payroll & HR	96490	L.L.L. SPF S.A.	96528
Imecolux	96491	Luik Investment 2008 S. à r.l.	96524
Imexal S. à r.l.	96492	Luxbauhaus S.à r.l.	96494
Immobilière Am Pull S.A.	96499	Maxinvest International S.à r.l.	96527
Immobilière Rivoli S.A.	96503	Morgan Stanley Weaver S.à r.l.	96511
Immobilière Rivoli S.A.	96507	Parcade S.A.	96491
Immobilière Rivoli S.A.	96505	Patron Investments III S.à r.l.	96494
Immo Echternach s.à r.l.	96498	Ramp	96514
Immo Grund Invest S.A.	96503	Realbau S.A.	96520
Immo-Kampen S.A.	96498	Regeneratio Pharma GmbH Luxembourg	96499
Incas S.A.	96511	Speedquest Finance	96511
Indigo Studios s.à r.l.	96508	Süd-Ost Finanz S.A.	96490
ING PFCE Top Holdco S.à r.l.	96524	SunEd Reserve Luxco Parent VI	96482
International Yacht and Motor Charter Services S.A.	96512	The Grande International Holdings S.à r.l.	96505
International Yacht and Motor Charter Services S.A.	96512	Thelmas S.A.	96526
International Yacht and Motor Charter Services S.A.	96512	Twentyfourseven S.à r.l.	96512

IF-Experts-Comptables, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.154.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094559/9.

(110106445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SunEd Reserve Luxco Parent VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.464.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SunEd Reserve Luxco Holdings III, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);

Represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is SunEd Reserve Luxco Parent VI.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented provided that any resolution shall be approved by at least one type A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds

are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by SunEd Reserve Luxco Holdings III S.à r.l. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1.400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mark B. Florian, born on January 8, 1958 in Illinois, USA, residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA; and

Adi Joseph Blum, born on September 19, 1978 in Massachusetts, USA, residing professionally at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

2) Hugo Froment, born on February 22, 1974 in Laxou, France, residing professionally at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Adela Maria Iancu, born on December 8, 1983 in Ploiesti, Roumania, residing professionally at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

David Catala, born on January 19, 1979 in Gent, Belgium, residing professionally at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration;

3) The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SunEd Reserve Luxco Holdings III, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est SunEd Reserve Luxco Parent VI.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société pourvu que chaque résolution soit approuvée par au moins un gérant de type A.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par

résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par SunEd Reserve Luxco Holdings III S.à r.l. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Mark B. Florian, né le 8 janvier 1958 en Illinois, USA, résidant professionnellement au One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA; et

Adi Joseph Blum, né le 19 septembre 1978 au Massachusetts, USA, résidant professionnellement au One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

sont chacun nommés gérants de type A pour une durée indéterminée.

2) Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Adela Maria Iancu, née le 8 décembre 1983 à Ploiesti, Roumanie, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Sont chacun nommés gérants de type B pour une durée indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25550. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011084048/425.

(110093579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Interneptune S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.602.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 05 juillet 2011:

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire pour une durée de 6 ans jusqu'à assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

INTERNEPTUNE S.A., SPF

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2011094581/15.

(110106571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.984.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2011.

Résolution:

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes Mazars, 10 A Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et nomme, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011, Comco S.A., 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011094828/18.

(110107111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

IF-Payroll & HR, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.161.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094560/9.

(110106448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

IF-Payroll & HR, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.161.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094561/9.

(110106449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

IFAM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011094562/10.
(110107490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Parcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 134.931.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que:
Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragançe, Président du Conseil.
 - Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragançe.
 - Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Dusseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
 - Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
 - John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
 - Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde Jean Monnetlaan, Belgique.
- A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:
- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2011097750/26.
(110110469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011094563/9.
(110106892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Imecolux, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle de la Zare - Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 50.188.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094565/10.
(110107254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Imexal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 17.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094566/10.

(110107261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fauchon Trading S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.351.

Extrait des principales résolutions prises par les actionnaires en date du 30 juin 2011 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire

- De renommer au poste de président du conseil d'administration, Monsieur Michel Ducros et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

- De renommer aux postes d'administrateurs, les administrateurs en place et non démissionnaires, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012. Ces administrateurs sont:

* Monsieur Michel Ducros,

* Monsieur Gideon Weinbaum,

* Groupe Fauchon S.A.

- De renommer au poste de commissaire, le commissaire en place et non démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012. Ce commissaire est Fiduciaire Continentale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla

Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011097576/25.

(110110457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

EOP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.987.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "EOP2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.987, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2011, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of seventy two thousand eight hundred and fifteen pounds sterling (72'815.- GBP) so as to raise it from its amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12'600.- GBP) up to an amount of eighty five thousand four hundred and fifteen pounds sterling (85'415.- GBP) by the issue of seventy two thousand eight hundred and fifteen (72'815) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares are to be subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of eight hundred and forty one thousand five hundred and forty-three pounds sterling point fourteen (841'543.14 GBP).

The total contribution of eight hundred and forty one thousand five hundred and forty-three pounds sterling point fourteen (841'543.14 GBP) will be allocated as follows: (i) seventy two thousand eight hundred and fifteen pounds sterling (72'815.- GBP) will be allocated to the share capital of the company and (ii) seven hundred and sixty eight thousand seven hundred and twenty-eight pounds sterling fourteen (768'728.14 GBP) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

"Art. 6. The subscribed capital is fixed at eighty five thousand four hundred and fifteen pounds sterling (85'415.- GBP) divided into to eighty five thousand four hundred and fifteen (85'415) shares having a par value of one pound sterling (GPB 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing partys, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé de «EOP2 S.à r.l.» ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.987, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante douze mille huit cent quinze Livres Sterling (72.815.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (12.600.- GBP) à quatre-vingt cinq mille quatre cent quinze Livres Sterling (85.415.- GBP) par l'émission de soixante douze mille huit cent quinze (72.815) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée, par un apport en numéraire pour un montant total de huit cent quarante et un mille cinq cent quarante-trois livres sterling virgule quatorze (841.543,14.- GBP).

L'apport de huit cent quarante et un mille cinq cent quarante-trois livres sterling virgule quatorze (841.543,14.- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de soixante douze mille huit cent quinze Livres Sterling (72.815.- GBP) et

sept cent soixante huit mille sept cent vingt-huit livres sterling quatorze cents (768.728,14 GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt cinq mille quatre cent quinze Livres Sterling (85.415.- GBP) divisé en quatre-vingt cinq mille quatre cent quinze (85.415) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8516. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011096811/95.

(110109958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Luxbauhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 87.510.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1430 Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Monsieur Zupanowski Robert

Gérant

Référence de publication: 2011094626/12.

(110106728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Patron Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.900,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.328.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Capital L.P. III, an English limited partnership formed and registered in England and Wales under number LP011860 represented by its General Partner, Patron Capital G.P. III Limited, a business company registered in Gibraltar and having its principal place of business at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar,

here represented by Mrs. Ingrid Stüger, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in the Gibraltar on 23 May 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Patron Investments III S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.328, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 338 of 27 December 2006, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 24 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1911 of 1 October 2009,

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the nominal value of the each share and increase of number of shares;
2. creation of 25 classes of shares and classification of existing shares as class A shares; and
3. issuance of 100 class B shares, 100 class C shares, 100 class D shares, 100 class E shares, 100 class F shares, 100 class G shares, 100 class H shares, 100 class J shares, 100 class K shares, 100 class L shares, 100 class M shares, 100 class N shares, 100 class P shares, 100 class Q shares, 100 class R shares, 100 class S shares, 100 class T shares, 100 class U shares, 100 class V shares, 100 class W shares, 100 class X shares, 100 class Y shares, 100 class Z shares, and 100 class Z1 shares.
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the five hundred (500) existing shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) down to one Euro (EUR 1.-) so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create twenty-five (25) classes of shares of A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, and Z1 and classify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares as class A shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of EUR 2,400 (two thousand four hundred Euro) represented by 2,400 (two thousand four hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and thereby increasing the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to fourteen thousand nine hundred Euro (EUR 14,900.-) by creation of one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class J shares, one hundred (100) class K shares, one hundred (100) class L shares, one hundred (100) class M shares, one hundred (100) class N shares, one hundred (100) class P shares, 1 one hundred (100) class Q shares, one hundred (100) class R shares, one hundred (100) class S shares, one hundred (100) class T shares, one hundred (100) class U shares, one hundred (100) class V shares, one hundred (100) class W shares, one hundred (100) class X shares, one hundred (100) class Y shares, one hundred (100) class Z shares, and one hundred (100) class Z1 shares each share having a par value of EUR 1 (one Euro).

All the new shares have been subscribed by the Sole Shareholder here represented as aforementioned and entirely paid up by payment in cash so that the amount of two thousand four hundred Euro (EUR 2,400) is now available to the Company, as had been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. The Company’s share capital is set at fourteen thousand nine hundred euro (EUR 14,900.-) represented by fourteen thousand nine hundred (14,900) shares with each share holding the par value of one euro (EUR 1), divided in classes as follows

1. twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares;
2. one hundred (100) Class B shares;
3. one hundred (100) Class C shares;
4. one hundred (100) Class D shares;
5. one hundred (100) Class E shares;
6. one hundred (100) Class F shares;

7. one hundred (100) Class G shares;
8. one hundred (100) Class H shares;
9. one hundred (100) Class J shares;
10. one hundred (100) Class K shares;
11. one hundred (100) Class L shares;
12. one hundred (100) Class M shares;
13. one hundred (100) Class N shares;
14. one hundred (100) Class P shares;
15. one hundred (100) Class Q shares;
16. one hundred (100) Class R shares;
17. one hundred (100) Class S shares;
18. one hundred (100) Class T shares;
19. one hundred (100) Class U shares;
20. one hundred (100) Class V shares;
21. one hundred (100) Class W shares;
22. one hundred (100) Class X shares;
23. one hundred (100) Class Y shares;
24. one hundred (100) Class Z shares; and
25. one hundred (100) Class Z1 shares.

Save for class A shares, each class of shares is corresponding to a relevant underlying investment as determined by the board of managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and German version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend elf, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg. Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Patron Capital, L.P. III., eine "limited partnership company" eingetragen in England unter der Nummer LP9581 mit Gesellschaftssitz in Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, hier vertreten durch ihren General Partner Patron Capital G.P. III Limited, mit Sitz in Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar,

hier vertreten durch Frau Ingrid Stüger, mit berufsmäßiger Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in Gibraltar, am 23. Mai 2011,

(der Alleinige Aktionär)

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Der Alleinige Aktionär, handelnd aufgrund obiger Ermächtigung, ersucht den unterzeichneten Notar festzustellen dass er das gesamte Grundkapital von Patron Investments III S. à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B122.759 eingetragen (die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar, André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 15. Dezember 2006, welche veröffentlicht wurde im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (das „Mémorial“) Nummer 338 vom 9. März 2007, vertritt. Die Satzung wurde mehrmals und zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial Nummer 1911 vom 1. Oktober 2009.

Hiermit erklärt der Alleinige Aktionär die ordnungsgemäße Einberufung der Generalversammlung und dass die ordnungsgemäße Entscheidung der Generalversammlung über den Tagesordnungspunkt anerkannt wird.

Die Tagesordnung lautet wie gefolgt

Tagesordnung

1. Herabsetzung des Nominalwertes der Anteile und Aufstockung der Anzahl der Anteile.
 2. Errichtung von 25 Klassen von Anteilen und Einteilung der bestehenden Anteile in die Klasse A.
 3. Schaffung von 100 Klasse B Anteile, 100 Klasse C Anteile 100 Klasse D Anteile 100 Klasse E Anteile 100 Klasse F Anteile 100 Klasse G Anteile 100 Klasse H Anteile 100 Klasse J Anteile 100 Klasse K Anteile, 100 Klasse L Anteile, 100 Klasse M Anteile, 100 Klasse N Anteile, 100 Klasse P Anteile, 100 Klasse Q Anteile, 100 Klasse R Anteile, 100 Klasse S Anteile, 100 Klasse T Anteile, 100 Klasse U Anteile, 100 Klasse V Anteile, 100 Klasse W Anteile, 100 Klasse X Anteile, 100 Klasse Y Anteile, 100 Klasse Z Anteile und 100 Klasse Z1 Anteile
 4. Dementsprechende Abänderung von Artikel 6 des Satzung der Gesellschaft.
- Nach genauer Kenntnis des Tagesordnungspunkt fasst der Alleinige Aktionär folgender Beschluss:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Nominalwert der fünfhundert (500) bestehenden Anteile von fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) auf einen Euro (EUR 1.-) herabzusetzen, sodass das Gesellschaftskapital in Höhe von zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-) nunmehr in zwölftausendfünfhundert (12,500) Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) eingeteilt ist.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt fünfundzwanzig (25) Anteilsklassen zu schaffen namentlich: A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z und Z1, sowie die bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile in die Klasse A einzuteilen.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das gezeichnete Kapital um zweitausendvierhundert Euro (EUR 2,400.-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Stande von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-) auf vierzehntausendneunhundert Euro (EUR 14,900.-) zu bringen, durch die Schaffung von einhundert (100) Klasse B Anteile, einhundert (100) Klasse C Anteile, einhundert (100) Klasse D Anteile, einhundert (100) Klasse E Anteile, einhundert (100) Klasse F Anteile, einhundert (100) Klasse G Anteile, einhundert (100) Klasse H Anteile, einhundert (100) Klasse J Anteile, einhundert (100) Klasse K Anteile, einhundert (100) Klasse L Anteile, einhundert (100) Klasse M Anteile, einhundert (100) Klasse N Anteile, einhundert (100) Klasse P, Anteile einhundert (100) Klasse Q Anteile, einhundert (100) Klasse R Anteile, einhundert (100) Klasse S Anteile, einhundert (100) Klasse T Anteile, einhundert (100) Klasse U Anteile, einhundert (100) Klasse V Anteile, einhundert (100) Klasse W Anteile, einhundert (100) Klasse X Anteile, einhundert (100) Klasse Y Anteile, einhundert (100) Klasse Z Anteile und einhundert (100) Klasse Z1 Anteile mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-).

Sämtliche neuen Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, somit steht der Gesellschaft ab sofort die Summe von zweitausendvierhundert Euro (EUR 2,400.-) zur Verfügung was dem Notar nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 6 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierzehntausendneunhundert Euro (EUR 14,900.-), aufgeteilt in vierzehntausendneunhundert (14,900) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), aufgeteilt in folgende Klassen:

1. zwölftausendfünfhundert (12,500) Klasse A Anteile
2. einhundert (100) Klasse B Anteile
3. einhundert (100) Klasse C Anteile
4. einhundert (100) Klasse D Anteile
5. einhundert (100) Klasse E Anteile
6. einhundert (100) Klasse F Anteile
7. einhundert (100) Klasse G Anteile
8. einhundert (100) Klasse H Anteile
9. einhundert (100) Klasse J Anteile,
10. einhundert (100) Klasse K Anteile
11. einhundert (100) Klasse L Anteile
12. einhundert (100) Klasse M Anteile
13. einhundert (100) Klasse N Anteile
14. einhundert (100) Klasse P Anteile
15. einhundert (100) Klasse Q Anteile
16. einhundert (100) Klasse R Anteile

17. einhundert (100 Klasse S Anteile
18. einhundert (100 Klasse T Anteile
19. einhundert (100 Klasse U Anteile
20. einhundert (100 Klasse V Anteile
21. einhundert (100 Klasse W Anteile
22. einhundert (100 Klasse X Anteile
23. einhundert (100 Klasse Y Anteile
24. einhundert (100 Klasse Z Anteile und
25. einhundert (100 Klasse Z1 Anteile

Bis auf die Klasse A Anteile entspricht jede Klasse von Anteilen einem bestimmten wie vom Vorstand entschiedenen unterliegenden Investment.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund des Gegenwärtigen anfallen werden auf EUR 1,500.- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit dass nach Anfrage der erschienenen Person, die Urkunde in Englisch geschrieben wurde mit einer deutschen Übersetzung, nach Anfrage der selben erschienenen Person und im Falle von einer Nichtübereinstimmung zwischen der englischen und deutschen Fassung, soll die englische Fassung vorherrschen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. STÜGER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24874. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. Juni 2011.

Référence de publication: 2011091980/204.

(110103946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Immo Echternach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.020.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094567/10.

(110106790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Immo-Kampen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Mertert, 14, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 81.824.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094570/10.

(110107207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Immobilière Am Pull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 240, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 16 mai 2011 à 11.00 heures

L'assemblée générale constate le changement d'adresse du commissaire aux comptes Luc MEYER à savoir L-4953 Hautcharage, 31, Cité Bommelscheuer.

Pour extrait sincère et conforme
L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2011094571/13.

(110107213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Regeneratio Pharma GmbH Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 157.626.

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 25. Mai 2011 unterzeichnet wurde, hat Herr Rüdiger WEISS, geboren am 21. September 1962, in Winz-Niederwenigern (Deutschland), wohnhaft in D-42857 Remscheid Franzstraße, la (Deutschland), den Besitz von 779.375 (siebenhundertneunundsiebzigtausend- dreihundertfünfundsiebzig) ihm gehörenden Anteile der Gesellschaft an der Gesellschaft Rüdiger WEISS GmbH, mit Sitz in Franzstrasse la D-42857 Remscheid (Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wuppertal unter Nummer B 11770 abgetreten und übertragen.

Anhand dieser Abtretung von Anteilen, ist das Kapital der Gesellschaft wie folgt aufgeteilt:

Die Gesellschaft Rüdiger WEISS GmbH, mit Sitz in Franzstrasse la D-42857 Remscheid (Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wuppertal unter Nummer B 11770	779.375 Anteile
Herr Hans-Peter GOLLER, geboren am 7. Dezember 1960, in Remscheid (Deutschland), wohnhaft in D-42857 Remscheid Wiesenstrasse, 15 (Deutschland)	470.625 Anteile
Total:	1.250.000 Anteile

Référence de publication: 2011094751/21.

(110106887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Bronti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.848.

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BRONTI INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 142848, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2823 du 24 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement

constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à huit millions trente et un mille euros (EUR 8.031.000,-), avec émission correspondante de quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;

4. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;

5. Nomination d'un nouvel administrateur;

6. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;

7. Refonte des statuts;

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à huit million trente et un mille euros (EUR 8.031.000,-), avec émission correspondante de quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été intégralement souscrites par la société HYDE INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à Samuel Lewis Avenue and 58th Street, ADR Tower, 6th Floor, Office 600-A, Panama, République de Panama, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société BRONTI INTERNATIONAL SA, d'un montant total de huit millions euros (EUR 8.000.000,-).

Le souscripteur unique, la société HYDE INTERNATIONAL SA, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 16 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 20 juin 2011 par la Fiduciaire EVERARD & KLEIN, réviseur d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de € 8.000.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 80.000 actions d'une valeur nominale de € 100 chacune."

Deuxième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B" lors de leur nomination.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les opérations courantes; pour les opérations consistant dans l'achat et la vente de biens immobiliers, l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion, la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur "B".

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

a) Monsieur Domenico PIOVESANA, né en date du 25 mai 1958 à Treviso, Italie, résidant à Via DR. Polar 52A, 6932 Breganzona, Suisse;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Cinquième résolution

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm – Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B:

- Monsieur Domenico PIOVESANA, préqualifié.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BRONTI INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à huit millions trente et un mille euros (EUR 8.031.000,-) divisé en quatre-vingt mille trois cent dix (80.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les opérations courantes, pour les opérations consistant dans l'achat et la vente de biens immobiliers, l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion, la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur "B".

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 avril à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. LAC/2011/28953. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur ff. (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089001/181.

(110100511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Immobilière Rivoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 59.473.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat,

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Arnaud BEZZINA.

Référence de publication: 2011094573/10.

(110106686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gastina Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.500.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 juillet 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Marc KOEUNE;
- Monsieur Michaël ZIANVENI;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011097599/25.

(110110491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Immo Grund Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.510.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft IMMO GRUND INVEST S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.510 (NIN 2008 2207 571),

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch amtierenden Notar am 18. März 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1046 vom 28. April 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Thomas KALETA, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ZWEI HUNDERT NEUNZEHN TAUSEND EURO (€ 219.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) auf den Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 250.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von zwei hundert neunzehn (219) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) Zeichnung und Einzahlung der zwei hundert neunzehn (219) neu geschaffenen Aktien durch den bestehenden alleinigen Aktionär, Herrn Thomas KALETA, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 6670, Grand-Rue.

2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 250.000.-) und ist aufgeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-) welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ZWEI HUNDERT NEUNZEHN TAUSEND EURO (€ 219.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) auf den Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 250.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von zwei hundert neunzehn (219) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) Zeichnung und Einzahlung

Die zwei hundert neunzehn (219) neu geschaffenen Aktien werden integral durch den bestehenden alleinigen Aktionär, Herrn Thomas KALETA, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, gezeichnet

Alle zwei hundert neunzehn (219) neu geschaffenen Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag der Kapitalerhöhung von ZWEI HUNDERT NEUNZEHN TAUSEND EURO (€ 219.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung stehen, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 250.000.-) und ist aufgeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KALETA, M. S. KLIPPEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1134. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. Juli 2011.

Référence de publication: 2011094569/79.

(110107536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Immobilière Rivoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 59.473.

A l'attention de Messieurs les actionnaires

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Karine VARIOT.

Référence de publication: 2011094574/11.

(110106686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

The Grande International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.470,20.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.320.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 juin 2011

Résolutions:

- Nomination, en qualité de gérant, de:

* Madame Eleanor Anne Chan CROSTHWAITE, Company Executive, née à Hong Kong le 28 août 1953, demeurant professionnellement au 12/F The Grande Building, No.398 Kwun Tong Road, Kowloon, Hong Kong, gérant.

Son mandat prendra effet immédiatement et pour une durée indéterminée.

- La Société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour extrait conforme

THE GRANDE INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011094834/18.

(110107447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Chattem (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.933.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the first day of June.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

CHATTEM (CANADA) Holdings Inc., a company governed by the laws of U.S.A., with registered office at 1105 North Market Street, Suite 1219, Wilmington, Delaware 19890, U.S.A., registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3721533, duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the name of CHATTEM (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.A R.L., registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register under the number B 149.933, with registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 26 November 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 55 of January 8, 2010;
- the Company's capital is set at CAD 20,000.- (twenty thousand Canadian dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian dollar);
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandate from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHATTEM (CANADA) Holdings Inc., une société de droit américain avec siège social à 1105 North Market Street, Suite 1219, Wilmington, Delaware 19890, U.S.A, immatriculée au Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 3721533, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination CHATTEM (Luxembourg) Holdings S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.933, avec siège social au L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 26 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 55 du 8 janvier 2010;
- le capital social de la Société est fixé à 20,000.- CAD (vingt mille dollars canadiens), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de 1.- CAD (un dollar canadien);
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7655. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097518/90.

(110110712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Immobilière Rivoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 59.473.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A.

Arnaud BEZZINA

Représentant permanent

Référence de publication: 2011094575/13.

(110106686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2011

Démissions et nominations:

L'Assemblée Générale approuve la décision de cooptation comme administrateur et Président :

- M. Jacques de Vaucleroy (pour poursuivre le mandat d'Alfred Bouckaert), adresse privée: avenue de la Faisanderie 1/A à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre/Belgique décision prise par le Conseil d'administration en date du 8 juin 2010, l'échéance de leur mandat est prévue à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2012.

L'Assemblée Générale approuve la décision de cooptation comme administrateur:

- M. Patrick Lemoine (pour poursuivre le mandat de Noël Richardson), adresse professionnelle : boulevard du Souverain 25 à B-1170 Bruxelles/Belgique

Décision prise par le Conseil d'administration en date du 19 septembre 2010, l'échéance de leur mandat est prévue à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2012.

L'Assemblée Générale acte la démission du mandat d'administrateur de:

M Noël Richardson en date du 30 août 2010,

M Georges Hengen en date du 31 décembre 2010,

M François Robinet en date du 24 mars 2011.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la sàrl PriceWaterhouseCoopers aux fonctions de réviseurs indépendants. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Claudine FRUTSAERT

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011100024/31.

(110113612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Kedive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.322.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Extraordinaire tenue au siège social le 4 juillet 2011*

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Anna LOLAICO de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Patricia JUPILLE, née le 4 juin 1965 à Saint Avold (France) demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour KEDIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011094598/16.

(110107516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Indigo Studios s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1539 Luxembourg, 16, rue des Franciscaines.

R.C.S. Luxembourg B 161.711.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Ivana BUDISIN, indépendante, née à Louisiana/New Orleans (USA) le 23 décembre 1979, épouse de Monsieur Birgir LARUSSON, demeurant à L-2511 Luxembourg, 14, boulevard Jules Salenty.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la vente de vêtements, de bijoux de fantaisie, de sacs et ceintures ainsi que de petit mobilier et d'objets décoratifs pour la maison;

- la vente de produits de maquillage, d'équipements professionnels pour le maquillage tels que brosses, coffrets de transport, trousse de maquillage, la vente de produits de maquillage aux salons de coiffures et aux salons de beauté, le conseil à la clientèle en matière de choix de maquillage, en particulier en fonction de leurs vêtements, le conseil professionnel aux coiffeurs-stylistes et cosméticiens en matière d'utilisation des produits et couleurs sur les clients dans leurs salons;

- l'activité de photographe professionnel, y compris dans le domaine de la mode, la photographie digitale et la vente aux clients de photographies imprimées ou digitales.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "INDIGO STUDIOS s. à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou

consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Ivana BUDISIN, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Ivana BUDISIN, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-1539 Luxembourg, 16, rue des Franciscaines.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BUDISIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juin 2011. Relation: CAP/2011/2257. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011091560/138.

(110101321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.050,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.587.

Lors du transfert de parts en date du 5 juillet 2011, l'associé unique Morgan Stanley Ock Limited, avec siège social à Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, a transféré la totalité de ses 1.000 parts sociales de Classe A et 42 parts sociales de classe B à la société Morgan Stanley Turnberry Limited, avec siège social au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD, Londres, Royaume-Uni.

Dès lors, Morgan Stanley Turnberry Limited devient l'associé unique et détient la totalité des 1.000 parts sociales de Classe A et 42 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011094638/19.

(110106479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Incas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.141.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094577/10.

(110106651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Speedquest Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.340.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires en date du 30 juin 2011 à Luxembourg-Ville*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Alain NOULLET et Stéphane BIVER de leurs mandats de gérants.
2. L'Assemblée nomme Monsieur Joseph WINANDY, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, la société JALYNE SA, établie et ayant son siège à L-1746 Luxembourg, rue Joseph Hackin, 1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 158.952, la société COSAFIN SA, établie et ayant son siège à L-1746 Luxembourg, rue Joseph Hackin, 1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 70.588 aux fonctions de gérants jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
3. L'Assemblée décide de transférer son siège actuel vers le 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094816/21.

(110107517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Arnaud BEZZINA.

Référence de publication: 2011094578/10.

(110106697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat,

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Karine VARIOT.

Référence de publication: 2011094579/10.

(110106697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A.

Arnaud BEZZINA

Représentant permanent

Référence de publication: 2011094580/13.

(110106697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Twentyfourseven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 109.924.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'article 151 sur la loi de la liquidation des sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 9 mai 2011 a prononcé les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents officiels seront gardés pour une période minimum de 5 ans à l'ancien siège social de la société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- L'assemblée décide d'approuver que Twentyfourseven Sàrl n'a pas de créances impayées.
- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et a admis que la société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Following the article 151 of 10 August 1915 regarding the liquidation of companies, the following resolutions have been resolved at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on May 9th, 2011:

- The general meeting resolved that the corporate books will be kept for a minimum of 5 years at the former registered office of the company at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- The general meeting resolved that Twentyfourseven Sàrl has no debts.
- The general meeting resolved to close the liquidation and acknowledge that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Référence de publication: 2011094838/21.

(110107107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

IQ Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094583/10.

(110107503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

ISPC II LLC Cie. SCS ("société en commandite simple"), Société en Commandite simple.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094585/9.

(110106910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

J.A.C. Store S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 69.730.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094586/10.

(110107546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Dekan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.200.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mars 2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats des administrateurs pour une période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Jean Louis GIRAL, Chef d'entreprises, demeurant au n°14, Résidence de Régent, CH3963, Crans-Montana (Suisse),

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire de la société, AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEKAN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011098274/25.

(110111950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Ramp, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4967 Clémency, 14A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg E 4.517.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Romain LAMBERT, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 1974, demeurant à L-4967 Clémency, 14a rue de la Chapelle,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, employée privée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, en vertu d'une procuration sous seing-privé lui délivré le 15 juin à Clémency;

2. Abigail LAMBERT, née PHILLIPS, sans état particulier, née à Bedford (Grande-Bretagne), le 29 décembre 1973, demeurant à L-4967 Clémency, 14a rue de la Chapelle,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, précitée, en vertu d'une procuration sous seing-privé lui délivré le 15 juin à Clémency;

3. Malcolm PHILLIPS, retraité, né à Ipswich (Grande-Bretagne), le 15 décembre 1948, demeurant à L-4955 Bascharage, 11 rue des Genêts,

ici représenté par Madame Virginie KLOPP, précitée, en vertu d'une procuration sous seing-privé lui délivré le 15 juin à Bascharage;

4. Pauline PHILLIPS, née BRERETON, retraitée, née à Oldham (Grande-Bretagne), le 18 août 1950, demeurant à L-4955 Bascharage, 11 rue des Genêts,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, précitée, en vertu d'une procuration sous seing-privé lui délivré le 15 juin à Bascharage;

lesquels procurations, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Titre I^{er} . – Dénomination – Objet – Durée – Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination «RAMP».

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'immeubles tant au Luxembourg qu'à l'étranger; les immeubles étant destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Clémency. Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Titre II. – Capital – Apports – Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille six cents (EUR 2.600,-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-six (EUR 26,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans les deux (2) mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. – Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 11. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propiétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 12. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Titre IV. – Dissolution – Liquidation

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cents (100) parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Romain LAMBERT, précité	42 parts
2. Abigail PHILLIPS, précitée	42 parts
3. Malcolm PHILLIPS, précité	8 parts
4. Pauline PHILLIPS, précitée	<u>8 parts</u>
Total:	100 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 2.600,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800 EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2) Sont nommés gérants:
 - Romain LAMBERT, précité;
 - Abigail PHILLIPS, précitée.
- 3) La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

- 4) La durée de leurs fonctions est illimitée.
5) Le siège social est fixé à L-4967 Clémency, 14a rue de la Chapelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011091149/115.

(110101775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Jaglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A.C. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 153.018.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011094587/13.

(110107587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

JB Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 61.611.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2011094588/11.

(110107165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Enea Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.584.

Extrait des résolutions de l'Assemblée

Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 juin 2011

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- De ne pas renouveler le mandat de Monsieur Andrea SCANDELLA en tant qu'Administrateur.
- De nommer Monsieur Ermanno D'ASCANIO en qualité d'administrateur de la société pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu en 2012.
- De renouveler le mandat de Monsieur Dario Luca SPITALE et de Monsieur Emanuele DI CILLO pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu en 2012.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, KPMG Audit S.à r.l. pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Dario Luca SPITALE, 30, Stefano Franscini, CH-6900 Lugano

Administrateurs:

- Monsieur Dario Luca SPITALE, 30, Stefano Franscini, CH-6900 Lugano
- Monsieur Emanuele DI CILLO, 30, Stefano Franscini, CH-6900 Lugano
- Monsieur Ermanno D'ASCANIO, 30, Stefano Franscini, CH-6900 Lugano

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011098871/30.

(110110853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Keane, Piper & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.934.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011094597/13.

(110107483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Jigam Strategy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 102.006.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094589/9.

(110106687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

I.C.M. Engineering Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.770.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le quinze juin.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Marc CORMAN, ingénieur civil, né à Verviers, Belgique, le 24 septembre 1972, demeurant à B-6782 Guelff, 50, rue de la Source et

Monsieur Alain SILVIOLI, technicien, né à Hussigny-Godbrange, France, le 16 mars 1951, demeurant à F-54190 Ville-rupt, 1, Cité Frontière.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent ensemble:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «I.C.M. Engineering Luxembourg s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Fennange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger:

Tous travaux d'études, d'établissement et de gestion de projets se rapportant directement ou indirectement à la profession d'ingénieur civil en construction, d'ingénieur conseil en mécanique des sols et de conseil technique. Les constructions sont à prendre dans le sens le plus large et sont relatives au domaine du génie civil, du gros-œuvre, des équipements techniques et des parachèvements, concernant des bâtiments, des installations industrielles, les ouvrages d'art, voiries et réseaux divers, la modification des plans de sols, l'hygiène, l'assainissement et en général tous les domaines de l'engineering;

Toutes missions dans tous problèmes d'investissements, d'exploitation, etc... et toutes expertises intéressant son activité, de même que la direction et la coordination des chantiers ou de réalisations immobilières;

Toutes activités de laboratoire et de contrôle de matériaux de constructions;

La société pourra également entreprendre directement ou indirectement tous travaux faisant l'objet des études et des projets qu'elle aura établis.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à de conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur d'autres sociétés.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par 250 parts sociales de cinquante Euros (€ 50,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ 1.100,

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

Les associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

Monsieur Marc CORMAN, préqualifié:	125 parts sociales
Monsieur Alain SILVIOLI, préqualifié:	<u>125 parts sociales</u>
TOTAL:	250 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

2) La société sera gérée par un deux gérants:

Monsieur Marc CORMAN, ingénieur civil, né à Verviers, Belgique, le 24 septembre 1972, demeurant à B-6782 Guelff, 50, rue de la Source, et

Monsieur Alain SILVIOLI, technicien, né à Hussigny-Godbrange, France, le 16 mars 1951, demeurant à F-54190 Ville-rupt, 1, Cité Frontière.

3) La société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant pour tout montant ne dépassant pas la somme de € 6.250,- (six mille deux cent cinquante Euros) et par la signature conjointe des deux gérants au-delà de cette somme.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copie de leurs cartes d'identité.

Signé: M. CORMAN, A. SILVIOLI, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 17 juin 2011. Relation: CAP/2011/2277. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011090889/126.

(110102473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Realbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.911.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social sis au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893,

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, a changé de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011097776/27.

(110110870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.373.

—
In the year two thousand and eleven, on the first day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Applied Materials Asia-Pacific, Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Delaware under corporation number 2201090, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, here duly represented by Ms. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of Applied Materials Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 1 June 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") (the "Company").

II.- That all the 20,000 (twenty thousand) shares of EUR 0.75 (zero Euro seventy-five Euro cents) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro ("EUR") to United States Dollars of America ("USD") and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;

3. Decrease of the share capital of the Company in order to decrease it to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars of America) by the decrease of the nominal value of each share of the Company;

4. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1, of the articles of association of the Company relating to the share capital of the Company;

5. Delegation to the board of managers of the Company of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 3. above.; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) to USD 21,624 (twenty-one thousand six hundred twenty-four United States Dollars of America) using the exchange rate EUR/USD of 1.44160 provided by the website www.oanda.com as at 1 June 2011.

It is further resolved to subsequently convert the currency of the nominal value of the shares of the Company from EUR 0.75 (zero Euro seventy-five Euro cents) to USD 1.0812 (one United States Dollar of America point zero eight one two cents).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 21,624 (twenty-one thousand six hundred twenty-four United States Dollars of America) and is represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.0812 (one United States Dollar of America point zero eight one two cents) each.

Third resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company further to the conversion mentioned above by an amount of USD 1,624 (one thousand six hundred twenty-four United States Dollars of America) so as to reduce it from its current amount of USD 21,624 (twenty-one thousand six hundred twenty-four United States Dollars of America) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars of America) by the decrease of the amount of the nominal value of each share of the Company from USD 1.0812 (one United States Dollar of America point zero eight one two cents) to USD 1 (one United States Dollars of America).

It is further resolved that the capital decrease will be carried out by means of a repayment to the Sole Shareholder (the "Repayment").

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 8, paragraph 1, of the articles of association of the Company, which shall then be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars of America) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each.”

Fifth resolution:

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment, and in particular the form of the Repayment, and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Applied Materials Asia-Pacific, LTD., une société constituée et existante selon les lois du Delaware sous le numéro de société 2201090, ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mlle Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante, représentée tel que mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de Applied Materials Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée par acte dressé par le notaire soussigné en date du 1 juin 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II.- Que toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales de 0,75 EUR (soixante-quinze Euro cents) chacune, représentant l'entière part du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III. – Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro («EUR») vers le Dollar américain («USD») et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
3. Réduction du capital social de la Société afin de le réduire à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) par la diminution de la valeur nominale de chaque part sociale de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant le capital social de la Société;
5. Délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les formalités du remboursement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 3. ci-dessus; et
6. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de 15.000 EUR (quinze mille Euros) en 21.624 USD (vingt et un mille six cent vingt-quatre Dollars américains) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,44160 fourni par le site internet www.oanda.com à la date du 1 juin 2011.

Il est en outre décidé de convertir par la suite la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 0,75 EUR (soixante-quinze Euro centimes) en 1,0812 USD (un Dollar américain virgule zéro huit un deux cents).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève maintenant à 21.624 USD (vingt et un mille six cent vingt-quatre Dollars américains) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,0812 USD (un Dollar américain virgule zéro huit un deux cents) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de réduire le capital social de la Société, suite à la conversion mentionnée ci-dessus, d'un montant de 1.624 USD (mille six cent vingt-quatre Dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 21.624 USD (vingt et un mille six cent vingt-quatre Dollars américains) à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) par la diminution du

montant de la valeur nominale de chaque part sociale de la Société de 1,0812 USD (un Dollar américain virgule zéro huit un deux cents) à 1 USD (un Dollar américain).

Il est en outre décidé que la réduction de capital sera effectuée au moyen d'un remboursement à l'Associé Unique (le «Remboursement»).

Quatrième résolution:

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société, qui devra ainsi être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Cinquième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les formalités du Remboursement et, en particulier, la forme du Remboursement, et (ii) de prendre toute mesure requise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin d'exécuter tout document ou d'effectuer tout acte et de prendre toute mesure tel qu'il est jugé nécessaire et approprié concernant le Remboursement.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille euros (€ 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juin 2011. Relation: EAC/2011/7578. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011088119/164.

(110099150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

K-L, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 14, Am leweschtduerf.

R.C.S. Luxembourg B 108.377.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094593/9.

(110106578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Katingo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.007.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011094595/11.

(110107080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Luik Investment 2008 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.760.

—
Résolutions

L'associé unique de la société Luik Investment 2008 S.à r.l. prend note de la démission de Mr Vincent Behaghel du Bueren de son poste de gérant, effective au 25 février 2011.

En conséquence, Mr Etienne Marcot est désormais seul gérant de la Société.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011094609/13.

(110107442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.670.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of June,

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING Real Estate PFCE Management Limited, a partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under the number 37726, acting in its capacity as General Partner of "ING Property Fund Central Europe LP", a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Registry under the number 399, hereby represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Guernsey on June 16, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING PFCE Top Holdco S.à r. l.", société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on March 14th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1212 of June 6, 2011. The capital of the company is fixed at one million six hundred sixteen thousand euro (1,616,000.- EUR) represented by one thousand six hundred sixteen (1,616) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of fifty-four thousand euro (54,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million six hundred sixteen thousand euro (1,616,000.- EUR) to one million six hundred seventy thousand euro (1,670,000.- EUR), by issuing fifty-four (54) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the fifty-four (54) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1,000.- EUR), so that the amount of fifty-four thousand euro (54,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one million six hundred seventy thousand euro (1,670,000.- EUR) represented by one thousand six hundred seventy (1,670) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le dix-sept juin,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING Real Estate PFCE Management Limited , une société constituée sous le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrite au Registre de Guernesey sous le numéro 37726, agissant en sa qualité de General Partner de «ING Property Fund Central Europe LP», un «limited partnership» régie par le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrit au Registre de Guernesey sous le numéro 399, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Guernesey, le 16 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCE Top Holdco S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 2011, encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1212 du 6 juin 2011.

Le capital social de la société est fixé à un million six cent seize mille euros (1.616.000.- EUR) représenté par mille six cent seize (1.616) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante-quatre mille euros (54.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million six cent seize mille euros (1.616.000.- EUR) à un million six cent soixante-dix mille euros (1.670.000.- EUR), par l'émission de cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cinquante quatre mille euros (54.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent soixante-dix mille euros (1.670.000.- EUR) représenté par mille six cent soixante-dix (1.670) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2011. LAC/2011/28786. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088383/104.

(110099030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Katuor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 67.413.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Arnaud BEZZINA.

Référence de publication: 2011094596/10.

(110106679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Kentia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENTIA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011094599/11.

(110106662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Thelmas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011094854/21.

(110107151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Maxinvest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.294.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of June;

Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

Appeared:

Mr. Michael PAWLOWSKI, residing in Annevillelaan 99, 4858 RA, Ulvenhout AC, the Netherlands,
"the principal"

here represented by Mrs. Carine GRUNDHEBER, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 120294, société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 19 September 2006, by deed of Me Henri HELLINCKX, civil law notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2210 of 25 November 2006, and its articles of association have been amended for the last time on 1 December 2008, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2993 of 19 December 2008.

2. That the corporate capital of the company MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l. amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l..

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l. has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator he commits himself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the sole manager of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the principal, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, said proxyholder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Michael PAWLOWSKI, demeurant au 99, Annevillelaan, 4858 RA, Ulvenhout AC, Pays-Bas,
«le mandant»

ici représenté par Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«la mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations :

1. Que la société MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 120294, société à responsabilité limitée, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 19 septembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2210 du 25 novembre 2006, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1 décembre 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2993 du 19 décembre 2008.

2. Que le capital social de la société MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l. s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l..

4. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société MAXINVEST INTERNATIONAL S.à r.l. a cessé, qu'en tant qu'associé unique, il est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la mandataire du mandant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. LAC/2011/30333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095415/87.

(110108494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Kingbu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.802.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094601/11.

(110107100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

L.L.L. SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 56.896.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094604/9.

(110106835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.
